

Le **Mardi 17 septembre** à 9h30, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 06/09/2019

Nombre de membres en exercice : 26

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	CAILLE Louis	x			ROUTIN Anne	
	DARVEY Albert		x		ESQUEVIN Jérôme	
	DULLIN Xavier		x		DYEN Michel	
	LEOUTRE Jean-Marc	x			BRET Frédéric	
	VALLIN-BALAS Florence			x	CHAPPUIS Catherine	
CC CŒUR DE SAVOIE	COVAREL Eric			x	CARREL Henri	
	PILARD Etienne			x	DESCHAMPS-BERGER Richard	
CC YENNE	VERRON Frédéric			x	CHAPEAU Christian	
CA ARLYSERE	CRESENS Annick			x	TORNIER Xavier	
	GAUDIN François		x		ROTA Michel	
	GARZON Philippe	x			GIORIA Mireille	
CC VAL GUIERS	GUIGUE Gilbert	x			CAGNIN Georges	
CC LAC AIGUEBELETTE	ZUCCHERO pascal			x	MARTIN Jean-Pierre	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	SEJOURNE Denis	x			CATTANEO Myriam	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne			x	ROGNARD Olivier	
	CROZE Jean-Claude			x	COUDURIER Fabien	
	GRANGE Yves	x			GELLOZ Bernard	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BAUDIN Jean			x	CHEVALLIER Monique	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul			x	BALMAIN Robert	
CC PORTE DE MAURIENNE	GENON Hervé			x	REFFET Patrick	
CC CŒUR DE TARENTEISE	DANIS Georges			x	SILVESTRE Maxime	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	RAFFIN Jean-Claude		x		BUTTARD Jean-Marc	
CC HAUTE TARENTEISE	PENNA Jean-Luc	x			PASCAL-MOUSSELARD Gaston	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	BOUTY GEORGES	x			BLANC Henri	
REGION	BONNIVARD Emilie			x		
DEPARTEMENT	FAVETTA-SIEYES Christelle				MITHIEUX Lionel	x
TOTAL		8	4	13		
TOTAL VOTANTS		<u>13</u>				1
TOTAL VOIX		26				

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20190917-DEL51-2019-DE
Date de télétransmission : 26/09/2019
Date de réception préfecture : 26/09/2019

DELIBERATION N°51/2019

Objet : ACQUISITION

Opération 19-457 : BARBY - Maison Malatray
Demandeur : BARBY
Portage en cours : 0 €
Axe : Développement touristique
Durée de portage demandée : 10 ans
Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 premières années puis annuités constantes
Taux de portage annuel HT : 1.5 %

Monsieur Vincent JULLIEN quitte la salle.

L'APEI, propriétaire d'un ténement immobilier « La maison Malatray » situé 236 rue du Clos Dupuy à BARBY, souhaite vendre cette propriété dans le cadre d'une réorganisation de son activité.

Il s'agit d'un bâti remarquable, repéré spécifiquement dans le PLU pour son caractère architectural et en continuité directe avec un parc urbain ouvert au public, « le parc Malatray » géré par la commune.

La commune sollicite l'EPFL pour acquérir ce bien afin d'accompagner le développement d'un projet touristique de qualité dont les contours restent à préciser (restauration gastronomique, chambres d'hôtes...).

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Barby	AE128	236 Rue DU CLOS DUPUY	2 210 m ²	Terrains d'agrément	Ua-Uap	450 000 €
TOTAL			2 210 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Monsieur Vincent JULLIEN revient en séance.

Le 25/09/2019
 Le Président
 Jean-Marc LÉOUTRE



VOTE :	
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Accusé de réception en préfecture
 073-487899056-20190917-DEL51-2019-DE
 Date de télétransmission : 26/09/2019
 Date de réception préfecture : 26/09/2019